



Commune de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 03 juillet 2025

Séance du conseil municipal du 10 juillet 2025 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

M. Daniel BÉGUET, Maire

M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, Mme Corinne SABONNADIÈRE, adjoints

M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Christine CHURY, Mme Laure DE FILPO, , conseillers municipaux

Absente représentée : Mme Sandrine MARILLET, conseillère municipale, représentée par Mme Denise VOLLAT

Absents Mme Bérandère LUCI, M. Pierre MENUT, conseillers municipaux

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 7 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20 h 00.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur David RENAUD est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025
2. Délibération : Demande de subvention pour la sécurisation de la falaise
3. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de ladite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 10 juillet 2025 :

M. Daniel BÉGUET, Maire

M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, Mme Corinne SABONNADIÈRE, adjoints

M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Christine CHURY, Mme Laure DE FILPO, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2025 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2 – Délibération n° 1 : Demande de subvention pour la sécurisation de la falaise

Rapporteur : Daniel BÉGUET - Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de mobiliser le maximum d'aides pour mener à bien les travaux de sécurisation des falaises.

C'est ainsi qu'il a demandé au FPRNM (fonds de prévention des risques naturels majeurs) appelés communément Fonds BARNIER et au CD01 de participer financièrement.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet sommaire de 2 252 713,99 € HT de travaux et à un montant global d'opération de 2 398 230,99 € HT.

Nous sollicitons donc l'Etat à hauteur de 1 199 115,50 € correspondant à 50 % du montant hors taxes.

Le CD01 est lui sollicité à hauteur de 599 557,75 € soit 25 % du montant des travaux.

Le reste à financer pour la Commune est de 599 557,74 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux s'étaleront sur cinq années.

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		Plan de financement prévisionnel - Serrières de Briord Sécurisation de la falaise Phases 1 à 5					
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux sécurisation	2 252 713,99 €	FPRNM fonds de prévention des risques naturels majeurs -dit Fonds Barnier	Mesure de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.	50 % si PPRN	50,00%	1 199 115,50 €	50,00%
frais annexes éligibles	145 517,00 €	CD01	50 % du reste à charge de la commune			599 557,75 €	25,00%
						1 798 673,25 €	75,00%
TOTAL HT		Sous-total subventions publiques				1 798 673,25 €	75,00%
		Autofinancement				599 557,74 €	25,00%
		TOTAL				2 398 230,99 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3 - Informations et questions diverses

3-1 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le mardi 02 septembre 2025 à 20 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 à 21 h 30.

Serrières-de-Briord, le 10 juillet 2025

Daniel BÉGUET
Président

David RENAUD
Secrétaire